

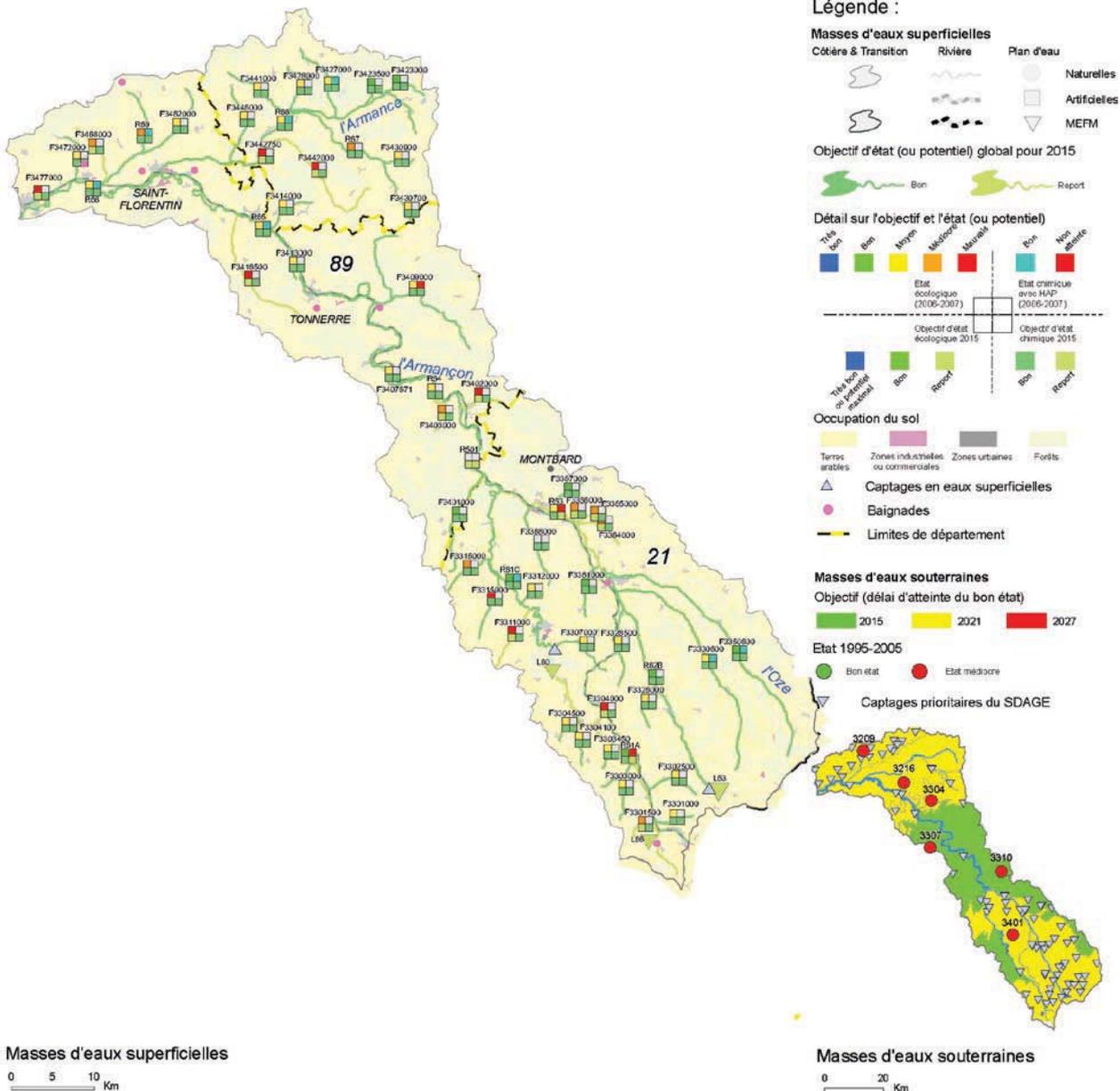


Le bassin de l'Armançon est caractérisé par un secteur amont d'élevage, une partie centrale de polyculture élevage et une partie aval drainée où l'on retrouve du maïs, des secteurs industriels et des cours d'eau recalibrés (bassin de l'Armanche (R66), affluent de l'Armançon en rive droite dans sa partie aval, en particulier).

Des efforts particuliers devront être réalisés sur les rivières de ce bassin pour atteindre le bon état en 2015, en particulier sur :

- la qualité physico-chimique pour la moitié des masses d'eau cours d'eau ;
- les caractéristiques physiques des cours d'eau ou les assècs pour l'autre moitié.

Le bassin comprend également trois plans d'eau importants (lac de Pont, barrage de Grosbois, barrage de Cercey), et le canal de Bourgogne qui longe l'Armançon.



Principales actions à mettre en œuvre :

famille MG	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>							
Eaux usées des collectivités 9,2 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 3 STEP 2000-10000 EH et 1 STEP > 10000 EH	R61A, 65, 66, 68			C	
	4	Animation, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - diagnostic du système d'assainissement et de son impact milieu pour sur 11 communes, et réalisation des travaux éventuellement diagnostiqués	R63, 64, 66, 68, 69			E, C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU - 1 STEP 2000-10000 EH	R65			C	
	6	Amélioration de l'ANC - 1 commune	R66			C	
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 1 STEP 2000-10 000 EH	R66			C	
Industries et artisanats 3,9 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - 4 sites (dont 1 très prioritaire)	R63, 64, 66			I	●
Elevages 7,2 M€*	15	Amélioration de la gestion des effluents d'élevage - bâtiments les plus impactants sur 2 masses d'eau petits cours d'eau	R61A et 64			A	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>							
Apports de fertilisants et pesticides 21 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles : - mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'ensemble des filières - réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides à l'horizon 2015 sur les ME souterraines à objectif de bon état en 2015 (3307 et 3310)	- UH - R63, 64, 65	■		A	●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations - en particulier sur le vignoble du Tonnerrois	R65			A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - renforcement des programmes d'actions directive nitrates en zone vulnérable, avec efforts particuliers en zones de grandes cultures	- R64, 65, 66, 67, 68, 69	■		A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE (en particulier, objectif de non utilisation de pesticides)	UH	▲		A	●
Transferts 10 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - 100 % en zone vulnérable, 80 % dans les zones à enjeu nitrates (en priorité sur les zones de grandes cultures)	R 64, 65, 66, 67, 68, 69	■		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - zone enherbée de 10 m de large ou 5 m + ripisylve	R64, 66			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages - étude des impacts des drainages sur l'atteinte du bon état, puis mise en oeuvre des actions appropriées, sur les masses d'eau présentant des teneurs élevées en nitrates (>40 mg/l)	R66			A	●
<b>Protection et restauration des milieux</b>							
Rivières 4,6 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - renaturation et restauration - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	- R66, 67, 69 - UH sauf l'Armançon dans l'Yonne			C, A	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 5 masses d'eau, et les secteurs en réservoir biologique	R62B, 63, 64, 65, 68			C	
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats	R68			E, C, I	
<b>Connaissance</b>							
Connaissance 0,7 M€*	38	Acquisition de connaissances - fonctionnement des 2 masses d'eau souterraines à objectif de bon état en 2015, et des rivières associées	3307 et 3310 R 63, 64, 65	■		E	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R61C, 68 et 69			E, I	●
<b>Gouvernance</b>							
Gouvernance 0,6 M€*	40	Actions territoriales - mise en place d'un outil de gestion globale des milieux	R 66			E, C	
Autres : 3,6 M€ ; total = 61 M€							

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E = Etat et ses établissements publics,  
C = Collectivités et leurs établissements publics,  
I = Industriels & artisans,  
A = Agriculteurs,  
P = Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



## SAM2

4676 km<sup>2</sup>

81 700 habitants

unité hydrographique AUBE

3112 km de cours d'eau

Le bassin de l'Aube est caractérisé par un secteur amont de polyculture élevage, une partie centrale viticole et des cultures de betteraves et pommes de terre plus à l'aval, qui correspond à la zone irriguée. On trouve également des sites industriels assez disséminés sur l'ensemble du bassin.

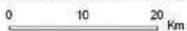
Sur les masses d'eau cours d'eau, affluents en rive droite de l'Aube –**Voire (R19 et R21), Meldançon (R27), Superbe (R32)**... –, des efforts particuliers devront être réalisés pour atteindre le bon état en 2015.

Sur l'ensemble de l'unité hydrographique ; les améliorations devront porter en particulier sur la qualité physico-chimique: pour la quasi-totalité des masses d'eau, à l'exception de quelques unes pour lesquelles le facteur limitant est constitué par les caractéristiques physiques des cours d'eau ou les asssecs.

Le bassin comprend également 5 masses d'eau - plans d'eau (barrages-réservoirs du Der-Chantecoq, Amance et du Temple, étangs de la Horre et des Landres).



Masses d'eaux superficielles



### Légende :

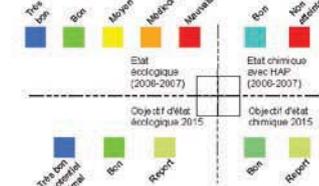
#### Masses d'eaux superficielles



#### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



#### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



#### Occupation du sol



#### Masses d'eaux souterraines

##### Objectif (délai d'atteinte du bon état)



##### Etat 1995-2005



##### Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

famille MG	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>							
Eaux usées des collectivités 16 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 2 STEP < 2000 EH	R14, 15, 18, 20, 22, 26, 32			C	
	4	Animation, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - diagnostic du système d'assainissement et de son impact milieu pour sur 12 communes, et réalisation des travaux éventuellement diagnostiqués	R14, 15, 18, 20, 22, 26, 32			E, C	
	6	Amélioration de l'ANC - 1 commune	R32			C	
Industries et artisanats 6,6 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - 6 sites (dont 1 très prioritaire), et les établissements viticoles impactants	R14, 16, 17, 21, 22, 29, 32			I	●
Elevages 5,3 M€*	15	Amélioration de la gestion des effluents d'élevage - bâtiments les plus impactants sur 2 masses d'eau petits cours d'eau	R14 et 15			A	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>							
Apports de fertilisants et pesticides 21 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles : - mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'ensemble des filières - réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides à l'horizon 2015 sur la ME souterraine à objectif de bon état en 2015 (3310) - dans le vignoble : promotion de la viticulture durable : suppression du désherbage en plein (rangs et inter rangs) en 2015 sur 50 % de chaque exploitation (en priorité AAC), et pas d'herbicides sur 50 % des surfaces en AOC des AAC ; dates d'interdiction d'application d'herbicides et enherbement des tournières (arrêté inter départemental et plan eau)	- UH - R14, 15 - R16, 17			A	●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations - sécuriser les équipements des exploitations viticoles (local de stockage, aire de remplissage et de lavage, cuve de rinçage)	R16 et 17			A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - renforcement des programmes d'actions directive nitrate en zone vulnérable, avec efforts particuliers en zones de grandes cultures	R14, 15, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE (en particulier, objectif de non utilisation de pesticides)	UH			A	●
Transferts 38 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - 100 % en zone vulnérable, 80 % dans les zones à enjeu nitrates (en priorité sur les zones de grandes cultures)	R14, 15, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - zone enherbée de 10 m de large ou 5 m + ripisylve	R 14, 32			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages - dans les vignobles du Barrois et du Barséquanais : si nécessaire, recueillir et traiter de manière appropriée les eaux de ruissellement des secteurs impactant le milieu naturel ou les ressources en eau potable ; agir au niveau parcellaire pour tendre vers une couverture totale des sols (enherbement, écorces...) - étudier l'impact des drainages sur les masses d'eau à forte teneurs en nitrates (>40 mg/l), puis mettre en oeuvre des actions appropriées	vignoble : R16 et 17 drainage : R19, 20, 21, 22, 32			A	●
<b>Protection et restauration des milieux</b>							
Rivières 6,1 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - renaturation et restauration - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	- Aube : amont et affluents - R14, 15, 25			C, A	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 3 masses d'eau et les secteurs en réservoir biologique	R14, 19, 22			C	
<b>Gestion quantitative</b>							
Prélèvements 0,4 M€*	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau	R27, 28, 29			tous	
<b>Connaissance</b>							
Connaissance 1,4 M€*	38	Acquisition de connaissances fonctionnement de la masse d'eau souterraine à objectif de bon état en 2015, et de ses rivières associées	3310 ; R 14 et 15			E	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R16, 21 et 24			E, I	●
<b>Gouvernance</b>							
Gouvernance 0,8 M€*	40	Actions territoriales - mise en place d'un outil de gestion globale des milieux - mise en place d'une maîtrise d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau	Affluents rive droite de l'Aube			E, C	
Autres : 2,8 M€ ; total = 98 M€							

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E=Etat et ses établissements publics,  
C=Collectivités et leurs établissements publics,  
I= Industriels & artisans,  
A=Agriculteurs,  
P=Propriétaires  
\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Sur le bassin du Loing, on distingue trois types d'agriculture : élevage à l'amont, polyculture dans la partie intermédiaire et grandes cultures irriguées à l'aval. On trouve également des sites industriels assez disséminés sur l'ensemble du bassin. Les affluents du Loing (en rive gauche notamment) ont connu de grosses modifications de leurs caractéristiques physiques, en raison des travaux hydrauliques dans les années 1960.

Sur les masses d'eau cours d'eau situées en rive gauche du Loing – **Fusain (R86 et R87), Bezonde (R82), Solin (R81B)**...– des efforts particuliers

devront être réalisés pour atteindre le bon état en 2015, du fait des perturbations physiques de ces milieux. Sur l'ensemble de l'unité hydrographique, les améliorations devront porter en particulier sur :

- les caractéristiques physiques des cours d'eau pour la moitié des masses d'eau
- la qualité physico-chimique ou les assecs. pour l'autre moitié.

Le bassin comprend également un plan d'eau important (barrage du Bourdon), et le canal du Nivernais.



Masses d'eaux superficielles



### Légende :

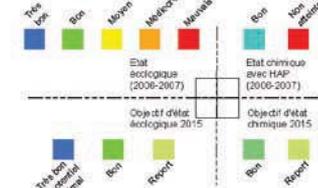
#### Masses d'eaux superficielles



#### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



#### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



#### Occupation du sol



#### Masses d'eaux souterraines

##### Objectif (délai d'atteinte du bon état)



##### Etat 1995-2005



##### Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

famille MG	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>							
Eaux usées des collectivités 45 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 3 STEP < 2000 EH et 3 STEP 2000-10000 EH	R74B, 77, 79, 84, 88A			C	
	4	Animation, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - diagnostic du système d'assainissement et de son impact milieu pour sur 36 communes, et réalisation des travaux éventuellement diagnostiqués	UH			E, C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU - 2 STEP 2000-10000 EH	R 77, 84			C	
Industries et artisans 14 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - 4 sites	R74A, 77, 79, 84			I	●
Elevages 7,8 M€*	15	Amélioration de la gestion des effluents d'élevage - bâtiments les plus impactants sur 2 masses d'eau petits cours d'eau	R77 et 89			A	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>							
Apports de fertilisants et pesticides 22 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles : - réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides à l'horizon 2018 et mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'ensemble des filières	UH	■		A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - renforcement des programmes d'actions directive nitrate en zone vulnérable, avec efforts particuliers en zones de grandes cultures	R75, 76, 79, 80, 84, 86, 87, 88A, 88B, 88C, 89	■		A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE (en particulier, objectif de non utilisation de pesticides)	UH	▲		A	●
Transferts 22,1 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - 100 % en zone vulnérable, 80 % dans les zones à enjeu nitrates (en priorité sur les zones de grandes cultures)	R75, 76, 79, 80, 84, 86, 87, 88A, 88B, 88C, 89	■		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - zone enherbée de 10 m de large ou 5 m + ripisylve, petits affluents compris	R77, 84, 88A, 88B, 89			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages - étude des impacts des drainages sur l'atteinte du bon état, puis mise en oeuvre des actions appropriées, sur les masses d'eau présentant des teneurs élevées en nitrates (>40 mg/l)	R82, 86, 87			A	●
<b>Protection et restauration des milieux</b>							
Rivières 9,1 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - renaturation et restauration - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	- Affluents du Loing en aval de l'Ouanne - R75, 77, 78 et 84			C, A	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 6 masses d'eau et les secteurs en réservoir biologique	R74A, 76, 80, 81B, 84, 88A			C	
	30	Actions concernant la gestion des plans d'eau - limitation de la création de plans d'eau et de leurs impacts	R75, 84 et 88B			P	
Zones humides 11 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides	R86 et 87 (Fusain)			C	
<b>Gestion quantitative</b>							
Prélèvements 0,2 M€*	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau - sur 7 masses d'eau (prélèvements en cours d'eau et en nappe)	4092 et affluents rive gauche du Loing, R76 et 88B	■		E, C, A, I, P	
<b>Connaissance</b>							
Connaissance 1,4 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R76 et 86			E, I	●
<b>Gouvernance</b>							
Gouvernance 0,8 M€*	40	Actions territoriales - mise en place d'un outil de gestion globale des milieux - mise en place d'une maîtrise d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau	- Ouanne - Betz et Cléry			E, C	
<b>total = 128 M€</b>							

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
 E=Etat et ses établissements publics,  
 C=Collectivités et leurs établissements publics,  
 I= Industriels & artisans,  
 A=Agriculteurs,  
 P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



## SAM4

unité hydrographique SEINE SUPÉRIEURE

3973 km<sup>2</sup>

200 900 habitants

2293 km de cours d'eau

Le bassin Seine-Supérieure est caractérisé par un secteur amont d'élevage, une partie centrale de grandes cultures et de vignoble puis une zone de grandes cultures intensives et irriguées à l'aval. On trouve également des sites industriels assez disséminés et diversifiés sur l'ensemble du bassin.

Sur les masses d'eau cours d'eau situées en rive gauche de la Seine – **Sarce (R8), Hozain (R9), Vienne et Triffoire (R10)** – des efforts particuliers devront être réalisés pour atteindre le bon état en 2015. Sur l'ensemble de l'unité hydrographique, les

améliorations devront porter en particulier sur la qualité physico-chimique pour la grande majorité des masses d'eau, à l'exception de quelques unes pour lesquelles le facteur limitant est constitué par les caractéristiques physiques des cours d'eau.

**La Barse (R11B)**, en aval du canal de restitution du barrage-réservoir, est une masse d'eau fortement modifiée.

Le bassin comprend également deux plans d'eau importants (étang de Marcenay, barrage-réservoir Orient).

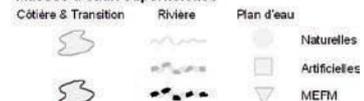


Masses d'eaux superficielles



### Légende :

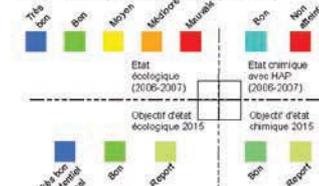
#### Masses d'eaux superficielles



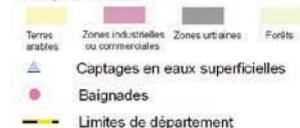
#### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



#### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



#### Occupation du sol



#### Masses d'eaux souterraines

##### Objectif (délai d'atteinte du bon état)



##### Etat 1995-2005



##### Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

famille MG	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>							
Eaux usées des collectivités 19 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 1 STEP < 2000 EH et 1 STEP 2000-10000 EH	R6			C	
	4	Animation, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - diagnostic du système d'assainissement et de son impact milieu pour sur 10 communes, et réalisation des travaux éventuellement diagnostiqués	R2A, 2B, 3B, 6, 9, 11A			E, C	
	6	Amélioration de l'ANC - 1 commune	R7			C	
Industries et artisans 22 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - 5 sites (dont 1 très prioritaire), et les établissements vinicoles impactants	R7, 8, 10, 13A			I	●
Elevages 6,5 M€*	15	Amélioration de la gestion des effluents d'élevage - Bâtiments les plus impactants sur 2 masses d'eau petits cours d'eau	R1 et 9			A	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>							
Apports de fertilisants et pesticides 25 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles : - mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'ensemble des filières - réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides à l'horizon 2015 sur les 2 ME souterraines à objectif de bon état en 2015 (3307 et 3310) - en zone viticole (vignoble Champenois du bassin de l'Arce) : promotion de la viticulture durable : suppression du désherbage en plein (rangs et inter rangs) d'ici 2015 sur 50 % de chaque exploitation (en priorité AAC), et pas d'herbicides sur 50 % des surfaces en AOC des AAC ; dates d'interdiction d'application d'herbicides et enherbement des zones non plantées sans désherbage chimique (arrêté inter départemental et plan eau)	- UH - R1, 2A, 3A, 3B, 4, 5, 6 - R7			A	●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations - sécuriser les équipements des exploitations viticoles du bassin de l'Arce (local de stockage, aire de remplissage et de lavage, cuve de rinçage)	R7			A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - renforcement des programmes d'actions directive nitrate en zone vulnérable, avec efforts particuliers en zones de grandes cultures	R1, 2A, 2B, 3A, 3B, 6, 9, 10, 11B, 12, 13A, 13B			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE (en particulier, objectif de non utilisation de pesticides)	UH			A	●
Transferts 24 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - 100 % en zone vulnérable, 80 % dans les zones à enjeu nitrates (en priorité sur les zones de grandes cultures)	R1, 2A, 2B, 3A, 3B, 6, 9, 10, 11B, 12, 13A, 13B			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - zone enherbée de 10 m de large ou 5 m + ripisylve	R2B, 3B, 6, 8			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages - dans les vignobles : si nécessaire, recueillir et traiter de manière appropriée les eaux de ruissellement des secteurs impactant le milieu naturel ou les ressources en eau potable ; agir au niveau parcellaire pour tendre vers une couverture totale des sols (enherbement, écorces...)	R7			A	●
<b>Protection et restauration des milieux</b>							
Rivières 8,4 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - renaturation et restauration - Maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	- R1, 7, 9, 10, 11A et 11B - R1, 2A, 2B, 5, 11A et 11B			C, A	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 3 masses d'eau et les secteurs en réservoir biologique	R2A, 7, 13A			C	
<b>Connaissance</b>							
Connaissance 1,7 M€*	38	Acquisition de connaissances - fonctionnement des 2 masses d'eau souterraines à objectif de bon état en 2015, et rivières associées	3307 et 3310 ; R1, 2A, 3A, 3B, 4, 5, 6				
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R2B, 11A et 13A			E, I	●
<b>Gouvernance</b>							
Gouvernance 0,8 M€*	40	Actions territoriales - mise en place d'un outil de gestion globale des milieux - mise en place d'une maîtrise d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau	- Seine (aval Troyes) - Barse			E, C	
Autres : 4,5 M€ ; total = 111 M€							

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E=Etat et ses établissements publics,  
C=Collectivités et leurs établissements publics,  
I= Industriels & artisans,  
A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Le bassin du Serein est caractérisé par un secteur amont d'élevage et une partie aval de vignobles (chablisien). Le Serein présente une zone de pertes dans sa partie intermédiaire (R59).

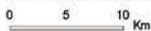
Pour la masse d'eau cours d'eau située en **amont du Serein (R57)**, des efforts particuliers devront être

réalisés pour atteindre le bon état en 2015. Pour l'ensemble de l'unité hydrographique, les améliorations devront porter en particulier sur :

- les asssecs et les caractéristiques physiques des cours d'eau en amont ;
- la qualité physico-chimique des cours d'eau en aval.

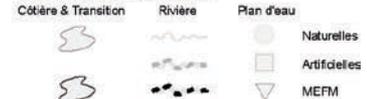


Masses d'eaux superficielles



#### Légende :

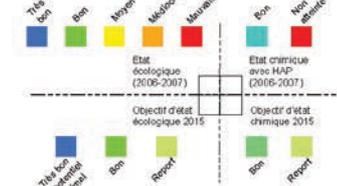
##### Masses d'eaux superficielles



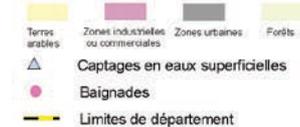
##### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



##### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



##### Occupation du sol



##### Masses d'eaux souterraines

##### Objectif (délai d'atteinte du bon état)



##### Etat 1995-2005



##### Capotages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

famille MG	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>							
Eaux usées des collectivités 8,8 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 1 STEP < 2000 EH	R60			C	
	4	Animation, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - diagnostic du système d'assainissement et de son impact milieu pour sur 11 communes, et réalisation des travaux éventuellement diagnostiqués	R57, 59, 60			E, C	
Industries et artisans 1,2 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - 1 site prioritaire, et les établissements vinicoles impactants	R59, 60			I	●
Elevages 5,7 M€*	15	Amélioration de la gestion des effluents d'élevage - bâtiments les plus impactants sur 1 masse d'eau petits cours d'eau	R57			A	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>							
Apports de fertilisants et pesticides 6,5 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles : - mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'ensemble des filières - réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides à l'horizon 2015 sur 1 masse d'eau souterraine à objectif de bon état en 2015 (3307) - dans le vignoble du Chablisien : promotion de la viticulture raisonnée ; non utilisation du désherbage chimique des rangs et interrangs (enherbés) de vigne	- UH - R59 - R59 et 60			A	●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations - sécuriser les équipements des exploitations (local de stockage, aire de remplissage et de lavage, cuve de rinçage) en zone viticole	R59 et 60			A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - renforcement des programmes d'actions directive nitrate en zone vulnérable, avec efforts particuliers en zones de grandes cultures	R59			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE (en particulier, objectif de non utilisation de pesticides)	UH			A	●
Transferts 9,0 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - 100 % en zone vulnérable, 80 % dans les zones à enjeu nitrates (en priorité sur les zones de grandes cultures)	R59			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages - application du plan de prévention des risques naturels dans la zone viticole du Chablisien (en fonction des zones de risque identifiées) : enherbement en haut et bas de parcelles (2 mètres) ; stabilisation des terres par techniques alternatives (labour, mulching, interrangs de vignes) ; limitation de la longueur de rang par réalisation de coupures enherbées de 2 mètres ; mesures compensatoires (bassins de décantation)	R59 et 60			A	●
<b>Protection et restauration des milieux</b>							
Rivières 2,7 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - renaturation et restauration - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	R57 et 59			C, A	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 1 masse d'eau et les secteurs en réservoir biologique	R60 et réservoirs biologiques			C	
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats	R60			E, C, I	
	30	Actions concernant la gestion des plans d'eau - limitation de la création de plans d'eau et de leurs impacts	R57 et 58			P	
<b>Connaissance</b>							
Connaissance 0,1 M€*	38	Acquisition de connaissances - fonctionnement de la masse d'eau souterraine à objectif de bon état en 2015, et rivière associée	3307 ; R59				
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R57			E, I	●
<b>Gouvernance</b>							
Gouvernance 0,8 M€*	40	Actions territoriales - mise en place d'un outil de gestion globale des milieux	R59 et 60 (aval)			E, C	
Autres : 1,3 M€ ; total =36 M€							

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E=Etat et ses établissements publics,  
C=Collectivités et leurs établissements publics,  
I= Industriels & artisans,  
A=Agriculteurs,  
P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



## SAM6

unité hydrographique YONNE AMONT

3297 km<sup>2</sup>

65 000 habitants

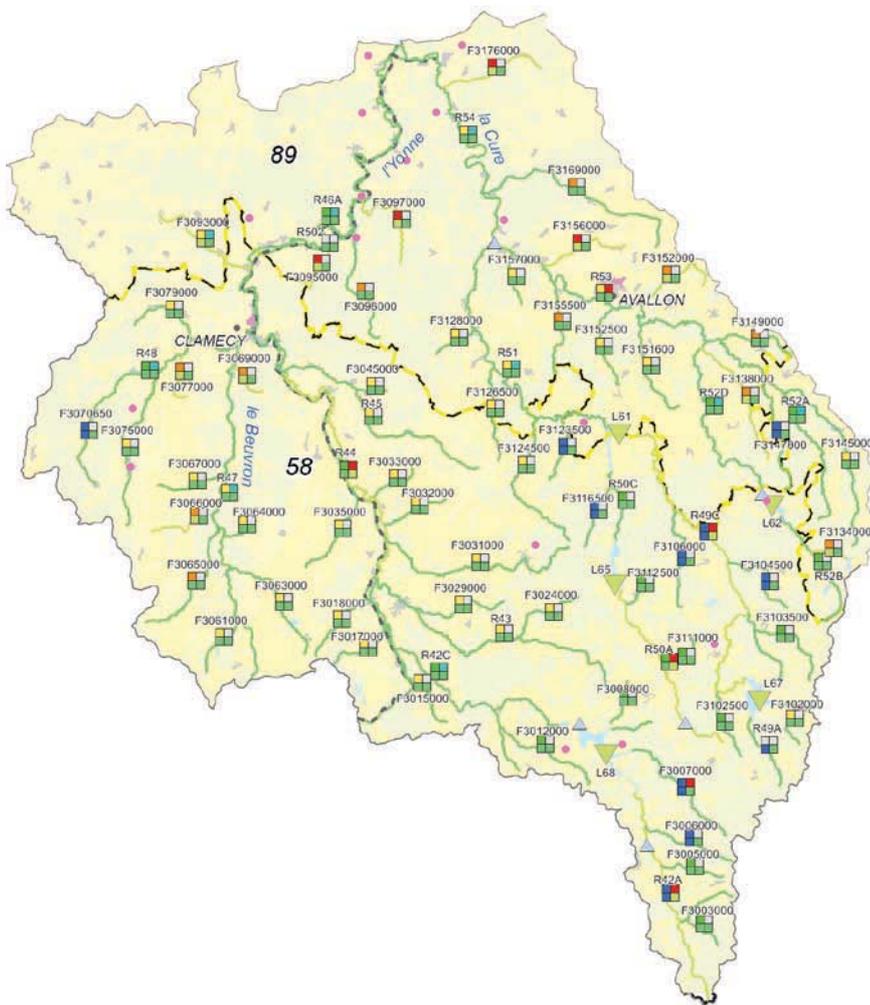
2420 km de cours d'eau

Le bassin Yonne amont est caractérisé par un secteur amont d'élevage avec une production de sapins de Noël, de la polyculture élevage en partie intermédiaire et de la polyculture à l'aval. C'est une unité hydrographique écologiquement riche, préservée et à préserver, et qui présente de nombreux lacs.

Les cours d'eau du bassin ont un objectif de bon état en 2015 ; les actions devront porter en particulier

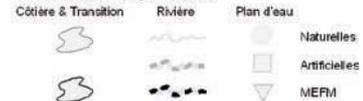
sur les caractéristiques physiques des cours d'eau en amont et la qualité physico-chimique des eaux en aval.

Ce bassin comprend également cinq plans d'eau importants (barrages de Crescent, de Chaumeçon, de Saint-Agnan, de Pannecièrre-Chaumard, des Settons) situés au fil du cours d'eau.



### Légende :

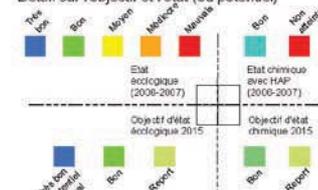
#### Masses d'eaux superficielles



#### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



#### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



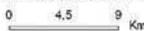
#### Occupation du sol



#### Masses d'eaux souterraines



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

famille MG	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>							
<b>Eaux usées des collectivités</b> 12 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 6 STEP < 2000 EH	R2A, 46A, 48, 53, 50A		C		
	4	Animation, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - diagnostic du système d'assainissement et de son impact milieu pour sur 15 communes, et réalisation des travaux éventuellement diagnostiqués	UH		E, C		
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU - 3 STEP < 2000 EH et 1 STEP 2000-10000 EH	R48, 50A, 53		C		
	6	Amélioration de l'ANC - 3 communes	R6A, 47, 49C		C		
<b>Industries et artisanats</b> 2,1 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - 3 sites (dont 1 très prioritaire)	R42A, 43, 46A		I		●
<b>Elevages</b> 18 M€*	15	Amélioration de la gestion des effluents d'élevage - bâtiments les plus impactants sur 2 masses d'eau petits cours d'eau	R47, 48		A		
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>							
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 10 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles : - mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'ensemble des filières - réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides à l'horizon 2015 sur les 3 masses d'eau souterraines à objectif de bon état en 2015 (3307, 3501 et 4060)	- UH - R45, 46A, 54		A		●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - renforcement des programmes d'actions directive nitrate en zone vulnérable, avec efforts particuliers en zones de grandes cultures	R46A, 54		A		
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE (en particulier, objectif de non utilisation de pesticides)	UH		A		●
<b>Transferts</b> 5,2 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - 100 % en zone vulnérable, 80 % dans les zones à enjeu nitrates (en priorité sur les zones de grandes cultures)	R46A, 54		A		
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - zone enherbée de 10 m de large ou 5 m + ripisylve	R45		A		
<b>Protection et restauration des milieux</b>							
<b>Rivières</b> 3,8 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - renaturation et restauration - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	- R43, 44, 46A, 52B - R43, 46A, 47, 51, 52B, 53, 54		C A		
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 12 masses d'eau, et les secteurs en réservoir biologique	R42A, 42C, 43, 46A, 49A, 49C, 50A, 50C, 51, 52B, 52D, 53		C		
	30	Actions concernant la gestion des plans d'eau - limitation de la création de plans d'eau et de leurs impacts	R52A, 52B, 52D		P		
<b>Gestion quantitative</b>							
<b>Prélèvements</b>	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau - 5 masses d'eau	R42C, 44, 46A, 50C, 51		E, C, A, I, P		
<b>Connaissance</b>							
<b>Connaissance</b> 0,2 M€*	38	Acquisition de connaissances - fonctionnement de la masse d'eau souterraine à objectif de bon état 2015, et rivières associées	3307 ; R45, 46A, 54				
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R46A		E, I		●
Autres : 1,9 M€ ; total = 53 M€							

Signale des actions contribuant à protéger

-  les captages,
-  les nappes,
-  le littoral ;
-  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E = Etat et ses établissements publics,  
C = Collectivités et leurs établissements publics,  
I = Industriels & artisans,  
A = Agriculteurs,  
P = Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



## SAM7

unité hydrographique YONNE AVAL

3097 km<sup>2</sup>

227 000 habitants

1447 km de cours d'eau

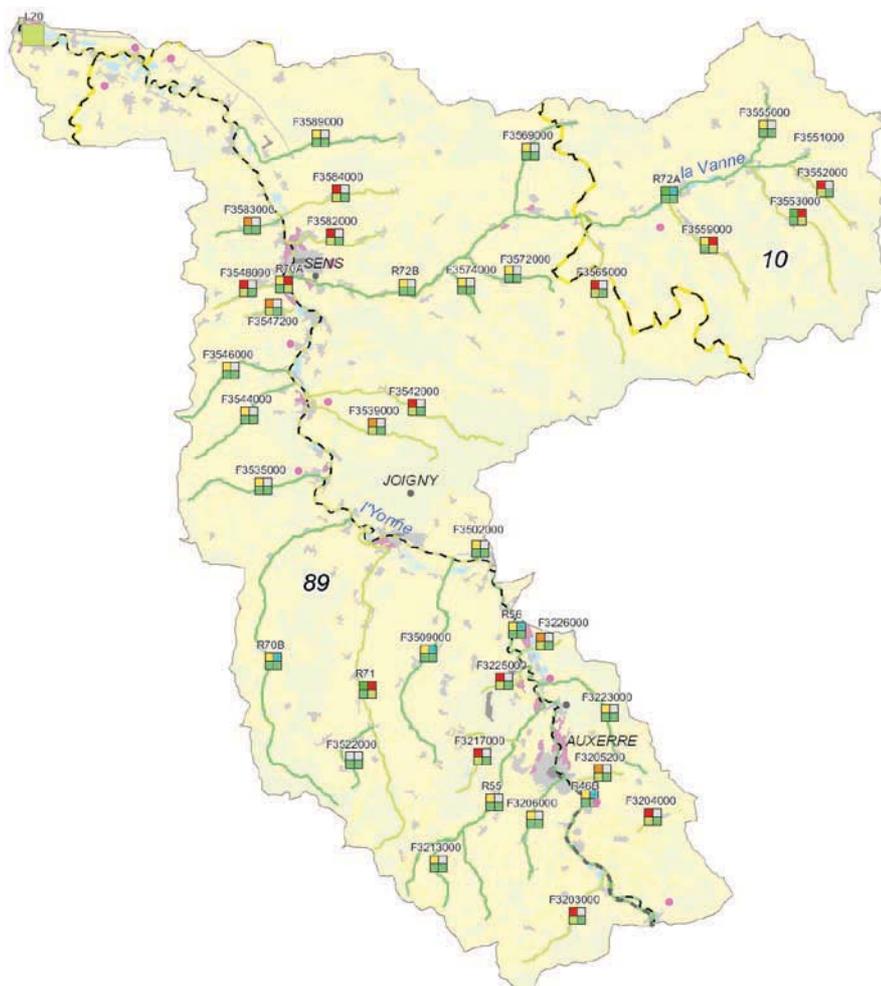
Le bassin Yonne aval présente une agriculture diversifiée et une urbanisation assez importante, en particulier sur l'aval. Dans cette unité hydrographique, l'Yonne est navigable ce qui induit des débits par écluse. On trouve des sites industriels assez disséminés et diversifiés sur l'ensemble du bassin.

Sur **le ru de Baulche (R55)**, des efforts particuliers sont à réaliser pour atteindre le bon état en 2015. Sur l'ensemble de l'unité hydrographique, les efforts devront porter en particulier sur :

- les caractéristiques physiques des cours d'eau pour moitié des masses d'eau ;
- la qualité physico-chimique des eaux pour l'autre moitié.

**L'Yonne**, canalisée et navigable sur l'ensemble de son linéaire, est fortement modifiée (R46B, R56 et R70A).

Ce bassin comprend également un plan d'eau important (gravière de Cannes – écluse la Maserotte).



Masses d'eaux superficielles  
0 4.5 9 Km



## Principales actions à mettre en œuvre :

famille MG	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>							
<b>Eaux usées des collectivités</b> 27 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 5 STEP < 2000 EH et 2 STEP 2000-10000 EH	R46B, 70A, 72B			C	
	4	Animation, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - diagnostic du système d'assainissement et de son impact milieu pour sur 25 communes, et réalisation des travaux éventuellement diagnostiqués	UH			E, C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU - 1 STEP < 2000 EH et 1 STEP 2000-10000 EH	R70A			C	
	6	Amélioration de l'ANC - 4 communes	R55, 70A			C	
<b>Eaux pluviales des collectivités</b>	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités - 1 STEP < 2000 EH, 2 STEP 2000-10000 EH	R46B, 55, 70A			C	
<b>Industries et artisanats</b> 15 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - 6 sites	R46B, 56, 70A, 71			I	●
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>							
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 31 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles : - réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides à l'horizon 2018 et mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'ensemble des filières	UH	■		A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - renforcement des programmes d'actions directive nitrate en zone vulnérable, avec efforts particuliers en zones de grandes cultures	UH	■		A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE (en particulier, objectif de non utilisation de pesticides)	UH	▲		A	●
<b>Transferts</b> 16 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - 100 % en zone vulnérable, 80 % dans les zones à enjeu nitrates (en priorité sur les zones de grandes cultures)	UH	■		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - zone enherbée de 10 m de large ou 5 m + ripisylve	R55			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages - étude des impacts des drainages sur l'atteinte du bon état, puis mise en oeuvre des actions appropriées, sur les masses d'eau présentant des teneurs élevées en nitrates (>40 mg/l)	R55, 70A et 70B			A	●
<b>Protection et restauration des milieux</b>							
<b>Rivières</b> 2,8 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - renaturation et restauration	R46B, 55, 70B, 71			C	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 3 masses d'eau et les secteurs en réservoir biologique	R46B, 56, 70A			C	
<b>Connaissance</b>							
<b>Connaissance</b> 1,7 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R70A, 71			I, E	●
<b>Gouvernance</b>							
<b>Gouvernance</b> 0,8 M€*	40	Actions territoriales - mise en place d'une maîtrise d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau	R70B			E, C	
Autres : 4,7 M€ ; total = 99 M€							

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)